

Point de situation pour les élus et les institutionnels des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 7 mai 2020

Covid-19 La Poste présente son plan de déconfinement dans les Bouches-du-Rhône

Retour progressif à la distribution des plis urgents 6j/7, nouveaux services à la population, la totalité des bureaux de Poste ouverts d'ici fin mai

Dans la perspective de la prochaine phase de déconfinement, La Poste projette de rétablir une distribution des courriers et des colis 6 jours sur 7 de manière progressive à partir du 11 mai, et lance de nouveaux services pour accompagner ceux qui doivent continuer à rester chez eux.

Tous les bureaux de Poste des Bouches-du-Rhône seront ouverts à la fin du mois de mai avec des horaires adaptés. Ce plan de déconfinement, qui organise notamment le retour sur site des postiers dont les activités ne sont pas compatibles avec le télétravail, est présenté aux organisations syndicales cette semaine.

Services à la population :

De façon progressive, le facteur passera 6 jours par semaine pour distribuer les colis, les lettres recommandées et prioritaires, la presse quotidienne, collecter le courrier, et assurer les services de proximité. La distribution des autres courriers sera assurée 5 jours par semaine

A partir de la semaine du 11 mai, la mise en place d'une nouvelle organisation va permettre la distribution des colis, de la presse quotidienne et des services de proximité comme le portage de repas et de médicaments 6 jours sur 7, du lundi au samedi.

Les **lettres recommandées** seront également distribuées 6 jours sur 7 (le samedi, si c'est le jour choisi par les clients pour une deuxième présentation).

Les **lettres prioritaires** seront aussi progressivement distribuées le samedi, soit 6 jours 7. La collecte des **boîtes aux lettres de rue** par les facteurs sera de nouveau effectuée sur 6 jours et leur nombre sera progressivement augmenté en fonction des capacités opérationnelles. Aujourd'hui collectées à 87%, elles le seront à 100% fin mai.

Les autres courriers (lettres vertes, courrier de gestion, courrier publicitaire, ...) seront distribués 5 jours par semaine, du lundi au vendredi.

Un service de collecte de courrier à domicile pour les personnes vulnérables

Dans le cadre du déconfinement progressif annoncé par le gouvernement, La Poste continue à por er une attention particulière aux personnes isolées et fragiles.

Pour limiter leurs déplacements, elle propose désormais de collecter à leur domicile leur courrier à envoyer. Ce service est gratuit et il suffit pour en bénéficier de se signaler à son facteur, lors de son passage ou en apposant un mot ou un signe sur sa boîte aux lettres. Pour affranchir le courrier, deux possibilités : imprimer une étiquette d'affranchissement



depuis lapos:e.fr, ou payer l'affranchissement directement au facteur par chèque ou en espèces avec l'appoint.

Un nouveau service d'expédition de lettre recommandée depuis sa boîte aux lettres normalisée

Autre innovation, sur le modèle de l'expédition de colis depuis sa boîte aux lettres personnelle r ormalisée, La Poste propose désormais à tous ses clients d'envoyer une lettre recommande physique, sans se déplacer en bureau de Poste.

Une étiquette d'affranchissement dédié aux envois en recommandé est disponible sur laposte.fr dès le 5 mai. Les facteurs collecteront les lettres recommandées au cours de leur tournée, selon les jours de passage habituels.

L'ensemble des bureaux de Poste ouverts fin mai

Depuis le début de la crise sanitaire, La Poste s'est organisée pour élargir le nombre de points de contact ouverts avec le préalable du respect des mesures barrières et le déploiement des équipements de protection.

A partir du 11 mai et jusqu'à la fin du mois, dans le strict respect des directives gouvernementales et des mesures de protection pour les postiers et clients, il est prévu la réouverture progressive de la totalité des bureaux de poste, soit 7 700 bureaux de poste sur toute la France, dont 177 sur les Bouches-du-Rhône.

La quasi-totalité des points de contact (dont les partenariats avec les mairies et les commerçants) seront ouverts également fin mai.

Dans ce contexte, et dans la continuité des actions menées début avril, le Réseau La Poste distribue actuellement les prestations sociales du 6 au 9 mai et se met en situation de répondre aux besoins des 1,5 million de clients allocataires clients de La Banque Postale dans les meilleures conditions possibles.

A début mai, plus de 11 798 points de contacts étaient ouverts, avec plus de 5 475 bureaux de poste en service² en France, 120 sur les Bouches-du-Rhône.

Les mairies, vi a les Agences Postales Communales, sont associées avec 13 agences ouvertes dans les Boucnes-du-Rhône. Enfin, 30 commerçants partenaires ont maintenu leur activité de service postal.

Des horaires d'ouverture adaptés

Par ailleurs, les horaires d'ouverture et les services assurés seront adaptés en fonction de la situation sanitaire locale et de la fréquentation des bureaux de poste. L'augmentation des amplitudes horaires sera établie au regard de l'organisation de chaque établissement (application des mesures barrières, santé des collaborateurs, conditions de transports et garde d'enfants).

La quasi-totalité des distributeurs de billets accessibles

Enfin, à la mi-mai, il est prévu que la quasi-totalité des distributeurs soit opérationnelle avec 97% du parc en service. En complément de l'accès aux espèces disponibles auprès des guichets des bureaux de poste et des partenaires (Agences postales et relais commerçants en rural), ce sont près de 7 700 distributeurs automatiques de billets accessibles sur le territoire, avec une attention particulière pour les 487 communes où seul un distributeur de La Banque Postale est présent.

Dans les Bouches-du-Rhône: 160 distributeurs seront accessibles.

¹75% de la population est équipée d'une boite aux lettres normalisée (dimension 26x26x34 cm).

² La liste des bure: ux de poste ouverts est en permanence accessible sur laposte fr et sur l'application mobile.



Organisation du travail : concilier la protection de la santé des salariés et la continuité de service

La Poste définit avec les organisations syndicales l'ensemble des mesures incontournables qui conditionnent la reprise de l'activité ou le retour progressif vers un rythme habituel de travail pour les postiers. Ces mesures seront déclinées en fonction de la réalité opérationnelle et des activités en territoires, en concertation avec les instances locales de représentation du personnel. Elles évolueront en fonction de la situation sanitaire.

La Poste s'engage, comme elle l'a fait depuis le début de la crise du Covid-19, à suivre les recommandations des pouvoirs publics tout au long de la crise.

Le télétravail sera maintenu, partout où cela est possible, au moins jusqu'au 2 juin. En revanche, les salariés pourront, s'ils le souhaitent et en lien avec leur manager, travailler sur site, sous réserve que les mesures barrières et de distanciation soient respectées.

Les personnes fragiles ou qui ont été en contact étroit avec une personne ayant le Covid-19 ou des symptêmes évocateurs devront rester en confinement

Pour les postiers dont les fonctions ne sont pas compatibles avec le télétravail, la pratique des horaires décalés sera encouragée. Elle permettra l'étalement des flux de personnes dans les transports en commun et diminuera la présence simultanée de plusieurs salariés dans un même espace de travail. Pour ces salariés, les mesures suivantes seront mises en œuvre : intégration des gestes barrières dans l'organisation du travail, nettoyage renforcé des locaux, équipement en masques fournis par La Poste.

La crise sanitaire montre, plus que jamais, que La Poste est utile à ses clients, notamment les plus fragiles ou les plus éloignés sur le territoire ; utile aux entreprises et à tous les professionnels ; utile à la Nation.

Ce besoin de proximité humaine est porté chaque jour par plus de 100 000 postiers. La Poste se mobilise pour accompagner la reprise économique de ses clients particuliers et entreprises sur tout le territoire.

Contacts Elus et Institutionnels:

Ugo CEZANNE - <u>ugo.cezanne@laposte.fr</u> - 06 63 32 80 17 Délégué Territor al du Groupe dans les Bouches-du-Rhône